



**COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

**Rue Carnot**

**84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN MARCHÉ DE NOËL  
A L'ISLE SUR LA SORGUE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES  
ET DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Date et heure limites de réception des candidatures :**

**LE MERCREDI 18 AOUT 2020 A 12 HEURES**

## **PREAMBULE**

Depuis plusieurs années, la Commune de L'Isle sur la Sorgue propose un marché de Noël à ses administrés dans le jardin public de la Caisse d'Epargne situé avenue des quatre otages.

Soucieuse de répondre aux attentes de ses usagers en proposant des animations variées et de qualité, ainsi qu'un lieu festif de rencontres pour les l'islois, la Commune souhaite continuer à accueillir un marché de Noël sur cet espace.

La Commune de L'Isle sur la Sorgue entend délivrer un droit d'occupation du domaine public pour l'implantation et l'exploitation d'un marché de Noël pendant la période de fin d'année.

Depuis le 1er juillet 2017, la loi impose de soumettre la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

La présente consultation vise à informer les opérateurs économiques exploitant de chalets d'un marché Noël, de la procédure de sélection mise en œuvre par la Commune, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Les critères de sélection des offres exposés ci-après, permettront de garantir un égal traitement des candidats.

### **1- PRESENTATION DE LA CONSULTATION**

#### **1.1- OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public permettant l'implantation et l'exploitation d'un marché de Noël à L'Isle sur la Sorgue.

Elle définit les attentes de la Commune en termes d'exploitation du domaine.

Elle est organisée dans le cadre d'une convention d'occupation domaniale à titre onéreux, en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques.

L'exploitation du domaine public se fera conformément aux dispositions de la convention dont le projet est joint au présent règlement.

## **1.2 - DURÉE DE L'OCCUPATION**

La présente convention est consentie pour 3 saisons sous réserve de l'accord des 2 parties : années 2020 ; 2021 et 2022 pour la période allant du 18 novembre 2020 au 6 janvier 2021 inclus la première année, et pour des périodes similaires les années suivantes (les dates seront précisées ultérieurement en accord avec l'occupant) du lundi au vendredi de 10H à 20H et pour les samedis et dimanches, de 11 H à 23H00.

## **1.3-DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Conformément aux tarifs fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal, l'occupation temporaire est consentie moyennant le paiement d'un montant forfaitaire de **1 250 €** par saison (droit de place + forfait « électricité » + prêt barrières et grilles dans la limite des stocks disponibles).

Ce montant sera complété par la prise en charge par l'occupant, des assurances, impôts, contributions et autres frais tels que mentionnés dans le projet de convention annexé.

## **1.4 - VISITE DES LIEUX**

Une visite des lieux préalable à la remise des offres est fortement recommandée. Les candidats prendront contact auprès du service commerce de la Mairie, Mme Anne RIOU :

Tél : 04. 90 .20 .51 .09

E-mail : [commerce@islesurlasorgue.fr](mailto:commerce@islesurlasorgue.fr)

A l'occasion de cette visite, les candidats sont invités à s'entourer des personnes compétentes leur permettant de disposer de l'ensemble des éléments pour l'élaboration de leur offre.

## **2- MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DE DEPÔT DES PLIS**

### **2.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation valant cahier des charges et dossier de candidature
- le projet de convention
- le plan cadastral

### **2.2 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation sur demande téléphonique, électronique ou écrite à l'adresse suivante :

Commune de L'Isle sur la Sorgue  
Rue Carnot  
84 800 L'Isle sur la Sorgue

Téléphone : 04.90.38.79.75 / 04.90.20.51.06

Horaires : lundi au vendredi -8H30-17H00

Courrier électronique (e-mail): [commande.publique@islesurlasorgue.fr](mailto:commande.publique@islesurlasorgue.fr)

### **2.3 - CRITÈRES DE SÉLECTION**

**Le candidat transmettra obligatoirement le dossier de candidature ci-joint avec l'ensemble des éléments exigés au titre de la candidature et au titre de l'offre.**

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants :

**Critère 1 « Sécurité »**

**Critère 2 « Animation »**

**Critère 3 « Développement durable »**

**Critère 4 « Esthétique » et équipement**

**Critère 5 « Economique »**

### **2.4 REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS**

Les plis peuvent être transmis par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique ou remis contre récépissé à l'adresse :

Commune de L'Isle sur la Sorgue  
Service de la Commande Publique  
Rue Carnot  
84 800 L'Isle sur la Sorgue

Téléphone : 04.90.38.79.75 / 04.90.20.51.06

Courrier électronique (e-mail): [commande.publique@islesurlasorgue.fr](mailto:commande.publique@islesurlasorgue.fr)

Horaires : lundi au vendredi -8H30-17H00

#### **2.4.1 MODALITE DE PRESENTATION DES PLIS**

Les plis devront être remis avant la date et heure limites indiquées sur la page de garde du règlement de la consultation valant cahier des charges.

Les candidatures et offres sur support papier doivent être remises sous pli cacheté contenant l'ensemble des pièces exigées, ainsi présenté :

**Coordonnées du candidat :**

**SIREN du candidat :**

**« Consultation concernant l'exploitation d'un marché de Noël à L'Isle sur la Sorgue »**

**NE PAS OUVRIR**

Cette enveloppe contiendra la totalité des pièces du dossier : les propositions écrites seront fournies sous forme de documents sur support papier.

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature ou de l'offre par les candidats sont établis en langue française. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une

traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, avec indication du nom et de la qualité du signataire.

## **2.5 EXAMEN DES PLIS**

### **2.5.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, seront éliminés les candidats qui n'auront pas les pièces exigées ou ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques ou financières pour exécuter la prestation.

Les candidatures incomplètes, ne comprenant pas tous les documents exigés, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48h à compter de l'envoi de la demande par la Commune de L'Isle sur la Sorgue.

### **2.5.2 EXAMEN DES OFFRES**

La Commune pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile. Elle se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

## **2.6 AUTRES INFORMATIONS**

Des demandes de renseignements complémentaires, d'ordre administratif et technique, peuvent être adressées avant la date limite de remise des offres auprès du service de la Commande Publique de L'Isle sur la Sorgue au : 04 .90.38.79.75.

E-mail : [commande.publique@islesurlasorgue.fr](mailto:commande.publique@islesurlasorgue.fr)



COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Rue Carnot

84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN  
MARCHE de NOEL A L'ISLE SUR LA SORGUE**

Cette demande doit être complétée après avoir pris connaissance du règlement de la consultation valant cahier des charges et du projet de convention qui ont pour objet de définir les conditions d'exploitation du marché de Noël dans le jardin public de la Caisse d'Épargne à L'Isle sur la Sorgue.

## 1 Éléments demandés au titre de la candidature

### 1.1 Le demandeur

Nom.....  
Prenom.....  
Adresse .....  
Code postal.....  
Ville.....  
Tel.....  
Courriel.....

**Le candidat joindra au dossier de candidature un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport...) ses références Professionnelles ainsi que son CV détaillé.**

### 1.2 L'entreprise

Nom de l'entreprise : .....  
Date de création : ..... ou  en cours de création  
N° d'immatriculation au registre du commerce (RCS)  
(si entreprise créée) : .....

- Un extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers (Kbis ou Siren de moins de 3 mois)
- Carte de commerçant ambulant délivré par la Chambre de commerce et d'industrie
- Une assurance en responsabilité civile et professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non-sédentaires

Il est rappelé que le candidat est tenu de contracter les assurances réglementaires concernant ses biens matériels.

De même, l'occupant est tenu de contracter les assurances contre l'incendie, le dégât des eaux, le vol, et devra en apporter la preuve à la Commune.

## 2 Éléments demandés au titre de l'offre (voir article 2.3 du règlement de la consultation valant cahier des charges)

### Critère 1 « Sécurité » 30 points

L'exploitant devra assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux.

La Commune sera très attentive aux prestations proposées afin de répondre à ces différents critères. Il est attendu que :

- les chalets ferment à clef avec des serrures,
- le prestataire prenne à sa charge un agent de sécurité placé à l'entrée du marché et qu'un responsable du prestataire soit également présent obligatoirement pendant les heures d'ouvertures.

L'ensemble des attentes et exigences en matière de sécurité sont détaillées à l'article 8 du projet de convention.



**Critère 2 « Animation »: 20 points**

Une attention particulière sera portée sur la qualité, la variété et la périodicité des animations proposées durant le marché de Noël.

L'exploitant devra organiser l'inauguration et proposer au minimum 3 animations par semaine pendant toute la durée du marché : 1 animation au minimum les jours de la semaine et une animation chaque samedi et chaque dimanche (Voir article 11 du projet de convention).

**Critère 3 « Développement durable et environnement » : 10 points**

Le critère « respect de l'environnement » sera apprécié notamment sur l'attention que portera le candidat à protéger le milieu environnant d'éventuelles dégradations dues à la fréquentation, mais également à la restauration rapide proposée sur ce lieu conformément à l'article 8 de la convention. L'offre des produits issus d'un approvisionnement en circuits courts, l'usage de contenants (verre, sac...) recyclés ou recyclables, le tri sélectif etc... seront évalués. (Voir article 10 du projet de convention).

**Critère 4 « Esthétique et équipement » :20 points**

L'esthétisme des chalets et leur intégration dans le site seront pris en compte. Le candidat précisera le nombre, les dimensions ainsi que le type de chalets qui sera utilisé (forme, bois, couleur, signalétique : visuel des chalets apprécié). Il sera demandé au candidat de joindre un projet d'implantation envisagée sur le plan cadastral fourni. Le candidat précisera également l'emplacement du plancher bois destiné à protéger les espaces verts et s'il envisage d'équiper ce plancher de mobilier (tables, chaises, bancs...), le cas échéant il en précisera le nombre et l'implantation. A titre indicatif, les précédentes éditions accueillait une 30<sup>aine</sup> de chalets.

**Critère 5 « Economique » :20 points**

La viabilité économique du projet sera également étudiée. Le candidat devra joindre à son dossier de candidature le compte d'exploitation prévisionnel retraçant l'ensemble des charges et des produits attendus dans le cadre de l'exploitation de l'activité.

Le candidat devra préciser également la gamme de prix proposée pour l'ensemble des chalets mis à la location des exposants.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la consultation qui a pour objet de définir les conditions d'exploitation du marché de Noël dans le jardin public de la Caisse d'Epargne à L'Isle sur la Sorgue.

**Date**

**Signature**